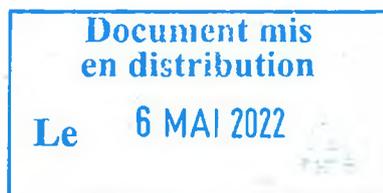


ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Commission de l'économie, des finances,
du budget et de la fonction publique

N° 47-2022



Papeete, le - 6 MAI 2022

RAPPORT

relatif à un projet de délibération relative à la modification n° 3 des budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2022,

présenté au nom de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique,

par Messieurs les représentants Teva ROHFRITSCH et Antonio PEREZ

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 2684/PR du 20 avril 2022, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération relative à la modification n° 3 des budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2022.

1.- Contexte du collectif budgétaire

Ce troisième projet de collectif des budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2022 concerne le fonds de régulation des prix des hydrocarbures (FRPH), dont l'objet est d'éviter les fluctuations brutales des prix des hydrocarbures destinés à la consommation intérieure.

Ce fonds est alimenté par la taxe sur les équipements électriques (TEEI) et les recettes de régulation résultant de l'écart de prix, ou montant de stabilisation, positif entre les prix de vente des hydrocarbures et de gaz arrêtés par le conseil des ministres et leur coût de revient, taxes incluses. Dans les situations exceptionnelles, un versement du budget général peut en outre l'abonder.

2.- Contenu du collectif budgétaire

Compte tenu de la conjoncture mondiale, le prix des hydrocarbures en Polynésie française devrait augmenter de manière conséquente et le coût de la stabilisation du prix des carburants pour 2022 est estimé à 7 milliards F CFP.

Le budget primitif du FRPH s'établissant à 2 milliards F CFP, il est donc proposé, dans un premier temps, d'augmenter ce budget de 3 milliards F CFP pour le porter à 5 milliards F CFP.

Cette mesure, qui s'inscrit dans le plan de sauvegarde du pouvoir d'achat des consommateurs polynésiens, est financée par les réserves du fonds qui s'établissent, à la clôture de l'exercice 2021, à 3,2 milliards F CFP.

3.- Travaux en commission

L'examen de ce dossier par la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique, dans sa réunion du 5 mai 2022, a été l'occasion pour les membres de la commission d'être informés du fait que pour l'année 2022, compte tenu de la conjoncture actuelle, l'absorption opérée par le FRPH devrait être de l'ordre de 7 milliards.

Il a été proposé que le gouvernement puisse mener des campagnes d'information pour sensibiliser et responsabiliser la population sur sa consommation de carburant. Ainsi, cette dernière pourra également participer à l'effort du Pays en diminuant sa consommation d'hydrocarbures.

* * * * *

À l'issue des débats, le projet de délibération relative à la modification n° 3 des budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2022a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.

En conséquence, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

LES RAPPORTEURS

Teva ROHFRITSCH

Antonio PEREZ

ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

NOR : DBF22200908DL-4

DÉLIBÉRATION N°

/APF

DU

relative à la modification n° 3 des budgets des
comptes d'affectation spéciale pour l'année 2022

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi du pays n° 2021-9 du 1^{er} février 2021 relative au régime budgétaire de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 2021-49 APF du 29 avril 2021 complétant la loi du pays n° 2021-9 du 1^{er} février 2021 relative au régime budgétaire de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 2021-125 APF du 2 décembre 2021 modifiée relative aux budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2022 ;

Vu l'arrêté n° 568 CM du 20 avril 2022 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° /2022/APF/SG du portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° du de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique ;

Dans sa séance du

A D O P T E :

PREMIÈRE PARTIE

Conditions générales de l'équilibre réel

Article 1^{er}.- Les évaluations de recettes et les plafonds de dépenses sont modifiés, pour le fonds de régulation des prix des hydrocarbures en section de fonctionnement, comme suit :

		Fonctionnement	
		Recettes	Dépenses
Fonds de régulation des prix des hydrocarbures	FRPH	3 000 000 000	3 000 000 000

DEUXIÈME PARTIE

Moyens alloués aux services et dispositions diverses

Article 2.- Est autorisée la reprise anticipée du résultat de fonctionnement du fonds de régulation des prix des hydrocarbures (FRPH) tel qu'il apparaît dans la comptabilité de l'ordonnateur à la clôture de l'exercice 2021 pour un montant de 249 899 511 F CFP.

Cumulé avec le résultat antérieur reporté, le résultat provisoire du FRPH s'établit à 3 223 303 219 F CFP.

Ce montant est affecté au résultat de fonctionnement reporté.

Article 3.- Le montant des recettes de fonctionnement est modifié pour le fonds de régulation des prix des hydrocarbures par mission, comme suit :

CAS	Mission	Intitulé	Montant (F CFP)
FRPH	002	Résultat de fonctionnement reporté	3 000 000 000
TOTAL FRPH			3 000 000 000

Article 4.- Le montant des crédits de fonctionnement est modifié pour le fonds de régulation des prix des hydrocarbures par mission, comme suit :

CAS	Mission	Intitulé	Montant (F CFP)
FRPH	966	Economie générale	3 000 000 000
TOTAL FRPH			3 000 000 000

Article 5.- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,

Le Président,

Béatrice LUCAS

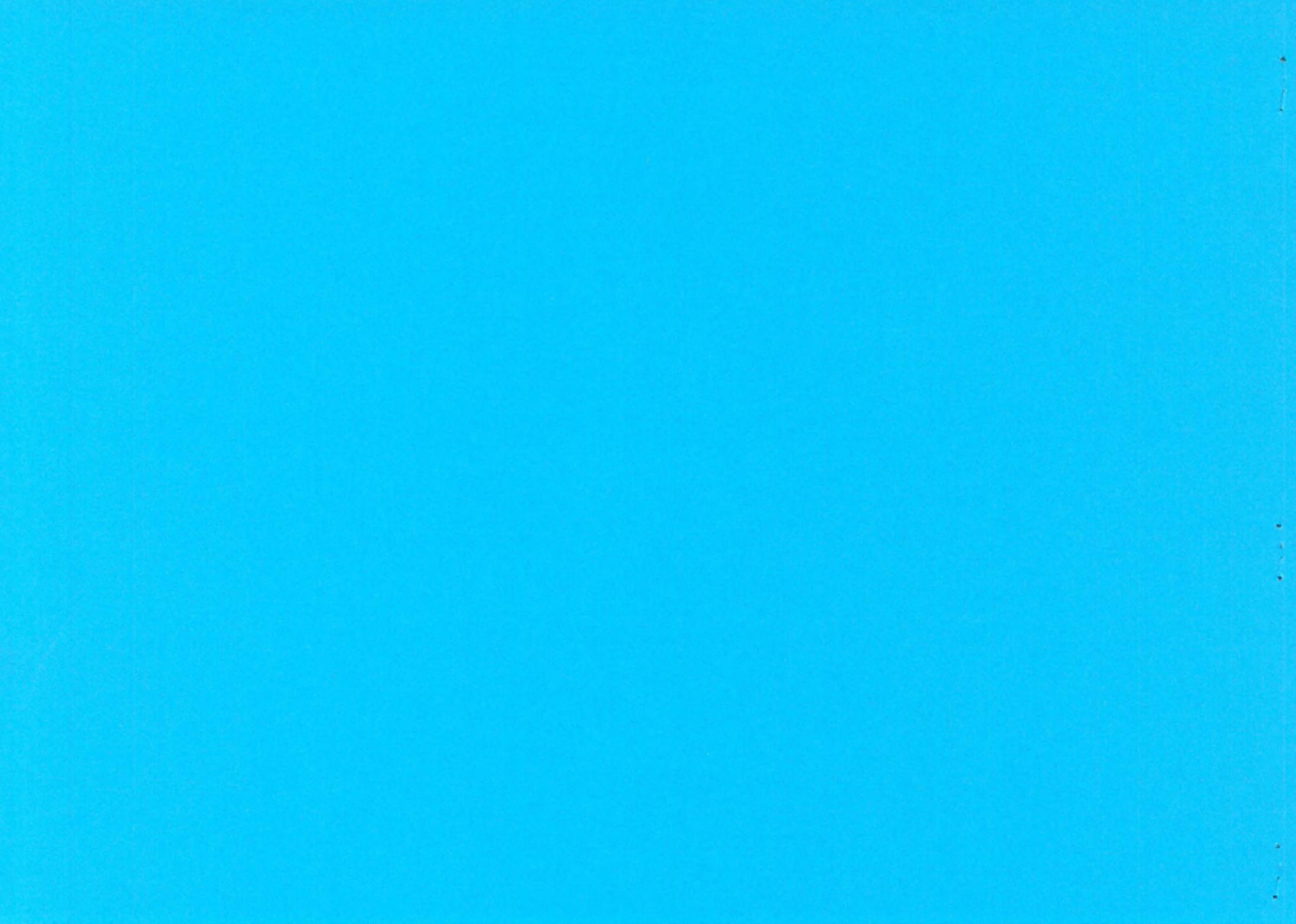
Gaston TONG SANG

Projet

DELIBERATION MODIFICATIVE N° 3

Comptes d'affectation spéciale

EXERCICE 2022



POLYNÉSIE FRANÇAISE
FONDS DE RÉGULATION DES PRIX DES HYDROCARBURES

PROJET DE COLLECTIF

SECTION DE FONCTIONNEMENT

EXERCICE 2022

Date 05/04/2022

Page 2

Résultat de fonctionnement reporté		Chapitre sans réalisations : 002
Chapitre sans réalisations	LIBELLE	AJUSTEMENTS & MESURES NOUVELLES
	RECETTES	
002	RECETTES DIRECTES	
	Résultat de fonctionnement reporté	3 000 000 000
	Total RECETTES DIRECTES	3 000 000 000
	TOTAL RECETTES	3 000 000 000
	EXCEDENT	3 000 000 000

ECONOMIE GENERALE		MISSION : 966
MISSION / ART	LIBELLE	AJUSTEMENTS & MESURES NOUVELLES
	DEPENSES	
652	DEPENSES DIRECTES	
	Aides à caractère économique	3 000 000 000
	Total DEPENSES DIRECTES	3 000 000 000
	TOTAL DEPENSES	3 000 000 000
	DEFICIT	3 000 000 000

BALANCE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (EN FCP)
EXERCICE 2022

		DPSES DIRECTES	%DEP	RCTES DIRECTES	%REC	TOT DEPENSES	TOT RECETTES
002	Résultat de fonctionnement reporté	0	0,00	3 000 000 000	100,00	0	3 000 000 000
966	ECONOMIE GENERALE	3 000 000 000	100,00	0	0,00	3 000 000 000	0
		3 000 000 000	100,00	3 000 000 000	100,00	3 000 000 000	3 000 000 000
	TOTAL GENERAL	3 000 000 000		3 000 000 000		3 000 000 000	3 000 000 000

BALANCE GENERALE DU BUDGET DE LA POLYNESIE FRANCAISE (en FCP)
EXERCICE 2022

CSR* ARTICLE	LIBELLES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES				MOUVEMENTS REELS				MOUVEMENTS D'ORDRE			
		DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%
SECTION INVESTISSEMENT													
SECTION FONCTIONNEMENT		3 000 000 000	100,00	3 000 000 000	100,00	3 000 000 000	100,00	3 000 000 000	100,00				
002	Résultat de fonctionnement reporté			3 000 000 000	100,00			3 000 000 000	100,00				
65	Autres charges d'activité	3 000 000 000	100,00			3 000 000 000	100,00						
TOTAL GENERAL		3 000 000 000		3 000 000 000		3 000 000 000		3 000 000 000		0		0	

CSR* : Chapitre sans réalisations

